

Commune de **THENAY**
COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 02 octobre 2014

L'an deux mil quatorze, le DEUX OCTOBRE à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 26 septembre, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel ROINSOLLE, Maire.

<i>Conseillers Municipaux en exercice</i>	15	<i>Présents</i> : MM. D. ROINSOLLE – O. LAFONTAINE – J.L. BABIN – D. PRUDHOMME-HALLERY - P. DEROUIN – J. MOREAU – A. BRUN - V. RIVIERE – D. COSSON – D. SALVAUDON – Y. DEPOND – M. DIARD
<i>Présents</i>	12	
<i>Votants</i>	14	<i>Absents excusés</i> : R. LEJARRE a donné pouvoir à D. ROINSOLLE P. JOUSSELIN a donné pouvoir à O. LAFONTAINE. <i>Absent non excusé</i> : D. PILLAULT
<i>VOTE POUR</i>	14	<i>Secrétaire de séance</i> : M. DIARD

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe l'assemblée du courrier de Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher, en date du 19 septembre 2014, sollicitant la saisie de la Chambre Régionale des Comptes Centre-Limousin en application de l'article L1612-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE
DECISIONS DU MAIRE

Le Maire présente le tableau des dépenses effectuées dans le cadre de sa délégation :

Article	Objet	Fournisseur	Montant HT	€ TTC
2315	ETUDE DES BOUES DE LA LAGUNE – COMPLEMENTS D'ANALYSES BUDGET ASSAINISSEMENT	OX ENVIRONNEMENT	1700.00	2040.00
2184	ARMOIRE CLASSE CP	CAMIF	409.21	491.05
2184	TABLE DU CONSEIL	PROMOCASH	276.00	331.20
2184	ELEMENTS RANGEMENT GARDERIE	BRICO DEPOT	109.83	131.80

1 - TRAVAUX DE VOIRIE RUES OCTAVE ET FRANCIS GAUTHIER
AUTORISATION DE DEPENSES

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de sécuriser les rues Octave et Francis Gauthier en procédant à des travaux de voirie,
- Retient l'offre la moins-disante de l'entreprise ENROPLUS pour 45 000,00 € HT, soit 54 000,00 € TTC,
- Dit que la dépense sera prélevée à l'article 2315 du budget de la commune,
- donne tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour la réalisation des travaux et signer tout document relatif à cette opération.

2 - DECISION MODIFICATIVE N° 2 au BUDGET GENERAL

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- la modification suivante au budget 2014 de la commune

DEPENSES				
Article		BP 2014	DM N°2	ALLOUE 2014
2111	Terrains nus	13 000 €	- 13 000 €	0 €
2313	Constructions	20 000 €	- 4 000 €	16 000 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	64 500 €	+ 17 000 €	81 500 €

3 – TAXE D'AMENAGEMENT – FIXATION DU TAUX ET EXONERATIONS

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'instituer le taux de 1% sur l'ensemble du territoire communal,
- d'exonérer totalement les abris de jardin soumis à déclaration préalable,
- dit que la présente délibération est reconductible.

4 – SIAEP PONTLEVOY THENAY : FUSION AVEC LE SIAEP DE MONTHOU/THESEE/SAINT-ROMAIN/NOYERS - PROJET DE PERIMETRE ET STATUTS

Le syndicat issu de la fusion portera le nom de syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de la **VIGNE aux CHAMPS**. Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, approuve le projet de périmètre et les statuts annexés à l'arrêté n° 2014213-0002 de M. le Préfet de Loir-et- Cher.

5 – PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE POUR LA GARDERIE PERISCOLAIRE DEMANDE DE SUBVENTION

Le Maire rappelle à l'assemblée l'étude réalisée pour la construction d'une salle destinée à la garderie périscolaire dont le montant estimatif de travaux s'élève à la somme de 220 306 € HT. Il précise que le coût estimé de la maîtrise d'œuvre s'élèverait à 17 775,00 € HT.

Pour permettre de financer ces travaux, Monsieur le Maire expose qu'au vu de différents dispositifs d'aide aux communes tels la Dotation de Solidarité Rurale, le Contrat Régional du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais et l'aide de la CAF, le projet pourrait être éligible pour l'octroi de subventions complémentaires au plan de financement initialement retenu lors de la séance du Conseil municipal du 10 juillet 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- sollicite de Monsieur Le Président du Conseil général de Loir-et-Cher l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation de Solidarité Rurale 2015 au taux le plus élevé,
- sollicite de Monsieur le Président du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais l'attribution d'une subvention au titre du module 2.1 – services à la population - du Contrat Régional du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais au taux le plus élevé,
- sollicite de Monsieur le Président de la CAF de Loir-et-Cher, l'attribution d'une subvention au titre de la prise en compte du dossier susvisé pour l'attribution d'une aide financière au meilleur taux,
- donne tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour suivre cette affaire et la mener à bien.

6 – FORMATION DU PERSONNEL

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- retient la proposition des Pompiers de Montrichard pour la formation au secourisme de 3 agents communaux,
- retient la proposition de la Communauté de communes Val de Cher Controis et de la Ligue de l'enseignement en Loir-et-Cher pour la formation au BAFA d'un agent communal,
- dit que la dépense sera prélevée à l'article 6184 du budget de la commune,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire de signer tout document relatif à ces formations.

Le Maire,
Daniel ROINSOLLE